



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 59442

Texte de la question

M Jean Proriot attire l'attention de M le ministre de la défense sur le rôle de la musique militaire dans notre pays. En effet, cette musique de grande qualité se produit fréquemment dans nos villes et nos villages à la demande de nombreuses associations et municipalités. Elle est également une excellente école de formation pour les appelés du contingent. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant au futur rôle de la musique du 92e RI de Clermont-Ferrand et de celle du 22e RI de Lyon, lesquelles seraient menacées soit de réduction d'effectifs, soit de disparition.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas, à l'heure actuelle, envisagé de dissoudre les musiques du 22e régiment d'infanterie de Lyon et du 92e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand. Il reste que la réduction du service militaire à dix mois et des mesures de gestion des ressources humaines qui y sont attachées vont diminuer la disponibilité de ces musiques. Il en sera d'ailleurs de même pour la majorité des formations musicales de l'armée de terre.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59442

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2862